Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le 23/11/2018



ID: 083-218301380-20181119-20181119_001-DE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le Dix-Neuf Novembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

Secrétaire de séance : S. ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents: M. AUFFRET- R. AUBAULT - JL. GIRAUD -- A-M. GAUBERTI, Adjoints

S. ALLEG - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT - A. PELLEGRINO - J. RAYNAUD - A. RASKIN - J-C. SANSONI - N. DEDULLE, **Conseillers**

Municipaux

Absents excusés : G. BARRA (pouvoir donné à C. BOUGE) - S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT) -

M. RAYNAUD (pouvoir donné à N. DEDULLE) N. PERRICHON (pouvoir donné à M. AUFFRET)

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M.GAUBERTI) - J. TOCQUER

REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL CREATION D'UN MUSEE D'ART ET D'ESSAI - TRAVAUX DE MENUISERIE

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'enveloppe allouée aux travaux de réhabilitation du bâtiment s'élève à 138.720,50 €HT.

Qu'il est nécessaire de prévoir une enveloppe complémentaire pour l'installation de 3 fenêtres au dernier étage, appartement de la famille Growen, pour des raisons esthétiques et d'harmonie visuelle.

De plus, il convient de noter que la famille Growen a :

- spontanément accepté le raccordement électrique du chantier car l'installation ERDF/ENEDIS entre la tranchée à exécuter et les travaux à prévoir avait environ 3 mois de retard,
- surveillé le site quotidiennement (ouvert et accessible) qui aurait pu être vandalisé pendant la durée des travaux,
- réalisé dans un passé proche des travaux de réfection de la toiture.

Un avenant doit être prévu avec l'entreprise Régina, à hauteur de 2.873,82 € TTC pour prendre en charge la fourniture et l'installation des 3 fenêtres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE VALIDER les travaux supplémentaires de menuiserie, pour l'installation de 3 fenêtres en façade Est.
- D'APPROUVER l'enveloppe financière supplémentaire qui s'élève à 2.873,82 € TTC, de présenter à la signature de M. le Maire un avenant de ce montant, dépenses inscrites au BP 2018 M14.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE